

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	P		DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	RAVEROT L.
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	A	BARRIQUAND G.
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	A	PAQUELET J-Y
GENILLON Franck	P		BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	A	GUILLEMOT C.	GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	P		MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	A	GALLAGA I.
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Gilbert BARRIQUAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoirs : 5

Quorum : 15

Objet : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Cathy BERNARD, Conseillère municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 28 mai 2026,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par délibération n°2025-12-17-004 en date du 17 décembre 2025,

Il est rappelé que le recrutement d'un fonctionnaire, d'un agent contractuel, la modification de la durée hebdomadaire ou la modification du ou des grade(s) afférents à un emploi, nécessitent des créations ou des modifications régulières de postes.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste) même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements en promotion interne et la réussite d'un concours de la Fonction Publique Territoriale.

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. En cas de création de postes, l'avis du Comité Social Territorial n'est pas nécessaire mais la présente délibération lui a été soumise par souci de transparence.

S'agissant des modifications de poste :

- Le poste de Directeur Général des Services, de catégorie A, ouvert au grade d'attaché territorial jusqu'au grade maximal attaché principal territorial, à temps complet pour une durée de 35 heures est ouvert au grade d'ingénieur de catégorie A au grade maximal ingénieur principal territorial catégorie A à temps complet pour une durée de 35 heures.

- Quatre postes d'ATSEM, ouverts sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, catégorie C, jusqu'au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps non complet deux à 27/35, un à 29/35, et un à 30/35^{ème} sont modifiés pour devenir quatre postes d'ATSEM, ouverts sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, catégorie C, jusqu'au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet 35/35^{ème}.

- Quatre postes d'ATSEM, ouverts sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, jusqu'au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps non complet à 27/35, sont modifiés pour devenir quatre postes d'ATSEM, ouverts sur le grade

Accusé de réception en préfecture
09/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

d'adjoint technique territorial, catégorie C, jusqu'au grade d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet 35/35^{ème}.

- Le poste animateur + biblio, ouvert sur le grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non complet, est modifié pour devenir un poste d'assistant de bibliothèque ouvert sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C, jusqu'au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet 35/35^{ème}

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} juillet 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance
Gilbert BARRIQUAND

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture 001-210102620-20260629-2026-06-29-005-DE Date de réception préfecture : 08/07/2026
--